

RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE D'ASTRIDA

Astrida, le 28 mai 1951.

N° 1158/Just.

OBJET:

Travailleurs SEMAFRANGA  
et NZABAKENGA.



Monsieur,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir me communiquer une plainte motivée et circonstanciée concernant les travailleurs SEMAFRANGA et NZABAKENGA que vous avez signalés comme ayant quitté votre chantier.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Juge de Police Suppléant, Ch. LEES,

A Monsieur REYNAERTS  
Agent de la REGIDESO  
à

I B U T A R E (NYANZA).

-----